



██████████ précise que le Pôle Sécurité mène également des actions de formation pour les services de police et de gendarmerie et pour les enquêteurs de terrain (officiers et sous-officiers) des brigades et sections de recherche, afin de les sensibiliser à la problématique des dérives sectaires et aux victimes de dérives. D'autres professionnels (enquêteurs patrimoniaux) et d'autres services de renseignement civils (agents détachés à l'étranger par exemple) ou de l'Etat (OCLAESP, TRACFIN, offices centraux sur le travail illégal...) bénéficient parallèlement de ces formations. Il souligne que de plus en plus d'enquêtes judiciaires sont menées jusqu'à leur terme sur ces thématiques.

En ce qui concerne le Pôle Education-Jeunesse, ██████████ rappelle qu'une convention a été signée avec le ministère de la famille, qui s'est traduite par un début de formation des professionnels de la protection de l'enfance. Une action de formation comparable a été engagée avec la Mairie de Paris et les écoutants du SNATED (Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger), afin qu'ils puissent cibler plus spécialement les cas de dérives. A cet égard, le SNATED a réalisé une étude permettant de quantifier et d'apprécier qualitativement les cas d'enfants en danger au titre des dérives sectaires pour les années 2011 et 2012.

Dans le cadre de la collaboration avec l'Education nationale, une formation pour les personnels travaillant dans les établissements (conseillers d'éducation, documentalistes et quelques assistantes sociales) vient par ailleurs d'être initiée en Corse.

Enfin, le diplôme universitaire « Emprise sectaire et processus de vulnérabilité », en partenariat avec l'Université Paris V, est reconduit en 2013-2014: il est important que les personnes intéressées s'y inscrivent.

██████████ précise que le partenariat établi entre la MIVILUDES et la DPJJ commence à porter ses fruits : les professionnels de la PJJ ont ainsi pu participer à des actions déjà existantes (ENM), et des commandes de formations ont été effectuées dans le cadre de la formation statutaire ou continue. Une fiche technique sur les dérives sectaires concernant la MJIE est en cours d'élaboration, afin que les professionnels bénéficient d'une méthodologie comparable lorsqu'ils sont amenés à évaluer un contexte de dérive sectaire. Pour la première fois, des remontées de terrain font état de problématiques liées à des groupes clairement identifiés dans la plupart des cas.

Le Pôle Santé a commencé un tour de France de sensibilisation des ARS, en mettant l'accent sur les tentatives d'infiltration des établissements de santé (et sur l'appellation – règlementée - « centre de santé ») ainsi que sur le recrutement dans les hôpitaux ou les centres infirmiers

██████████ indique par ailleurs avoir des retours intéressants de certaines administrations à la suite de la parution du rapport du Sénat sur les dérives sectaires dans le domaine de la santé.

██████████ précise qu'un partenariat avec l'EHESP (Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique) de Rennes a été initié l'année précédente. Le Pôle Santé intervient ainsi à chaque rentrée d'octobre auprès des 14 filières de professionnels de santé de cette école. Dans le même temps, une session de formation interdisciplinaire avec le réseau des écoles de service public (RESP) a été mise en place en mars sur le thème des dérives sectaires, et un module interprofessionnel sera vraisemblablement développé au sein de l'école l'année prochaine.

Enfin, un partenariat avec la Fédération Nationale de la Mutualité Française a été initié, qui donnera lieu à une sensibilisation des différents directeurs des mutuelles partenaires de cette fédération au 2<sup>ème</sup> semestre de l'année 2013.

Monsieur BLISKO souligne que certaines mutuelles proposent des prises en charge significatives sur le plan financier pour des méthodes qui ne sont ni éprouvées ni reconnues ni remboursées par la sécurité sociale, et que des partenariats ont été engagés ou ont continué à se développer avec les ordres professionnels dans le domaine de la santé (ordre des médecins, des kinésithérapeutes, des chirurgiens-dentistes, des pharmaciens, des sages-femmes...) et naturellement avec les grandes associations nationales (UNADFI, CCMM, AFSI, GEMPI).

Pour terminer, un travail coopératif interministériel a été mené avec la MILDT, concernant une fiche-action visant à mettre en garde les voyageurs attirés par des séjours à l'étranger pour être initiés à des pratiques et rites chamaniques.

#### b) Réunions des GTRDO en Préfecture

Le Président de la MIVILUDES rappelle qu'une circulaire du ministère de l'intérieur en date du 26/12/2012 a rappelé aux préfets la nécessité de réunir au moins une fois par an les GTRDO, et qu'une circulaire d'interprétation a été envoyée à l'ensemble des préfetures.

Dans le prolongement de ces textes, la MIVILUDES a été conviée à participer à 25 réunions entre janvier et juillet 2013, contre 10 à 12 pour l'année 2012.

Monsieur BLISKO rappelle que ces réunions rassemblent autour du Préfet et du procureur de la République l'ensemble des services déconcentrés de l'Etat dans le département

#### c) Effectifs et recrutement

---

Quatre personnes, soit près d'un quart de l'effectif de la Mission, n'étaient pas remplacées à la MIVILUDES au début de l'année 2013.

Monsieur MACHI sera remplacé à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2013.

██████████  
Le poste de ██████████, qui était également secrétaire général adjoint, est en cours de diffusion.

Le poste de conseiller diplomatique reste à pourvoir.





